



30 mars 2017

Detachment denied, **le mauvais feuilleton des** **refus de détachement !**

À travers une série d'épisodes inspirés de faits réels, le Sgen-CFDT de l'étranger lance une alerte sur les situations humainement difficiles que les refus de détachement de plus en plus fréquents imposent aux enseignants de l'étranger.

Saison 2, Épisode 5 : Une titulaire non résidente privée de détachement!

Anne-Sophie est professeure des écoles, elle a connu Bآن alors qu'il achevait son doctorat à Bellerive. Ses études terminées, Bآن rejoint sa famille à Sinh Sinh. Une séparation douloureuse qui pousse Anne-Sophie à le retrouver au plus vite.

En disponibilité pour convenances personnelles, Anne-Sophie s'immerge dans ce pays qu'elle découvre et qui la fascine. Afin de favoriser son insertion, elle souhaite rapidement exercer une activité professionnelle à Sinh Sinh. Un poste d'enseignante en contrat local lui tend les bras au Lycée français : elle candidate et l'obtient. C'était il y a six ans. Depuis, sa sœur l'a rejointe, la petite entreprise de Bآن a prospéré et Anne-Sophie, après toutes ces années de vie commune, est enceinte.

Cette année est donc l'année de tous les changements : le couple s'apprête à accueillir le bébé et un poste de résident va enfin se libérer à la rentrée prochaine. Après six ans en contrat local, il était temps !

Anne-Sophie, en tant que titulaire non-résidente, obtient sans difficulté le poste à l'occasion de la commission consultative paritaire de mars. C'est pour elle un soulagement : sa carrière mise entre parenthèses depuis de longues années va enfin pouvoir reprendre. Elle remplit tous les papiers, confiante et ne pense plus qu'au bébé.

La joie de la naissance est immense mais elle cède rapidement la place à la consternation : entre deux biberons, Anne-Sophie apprend en effet que la direction académique des services de l'éducation nationale refuse de lui accorder un détachement et réclame son retour. Bébé, conjoint, vie faite à Sinh Sinh importent peu !

Sur les conseils de son syndicat, Anne-Sophie adresse une demande de recours gracieux ; les élus du personnel interviennent pour défendre son cas. Les plaidoiries finissent par recevoir un certain écho : l'administration accepte de revenir sur sa décision : finalement, après six ans d'attente et un dernier combat pour arracher le précieux sésame du détachement, Anne-Sophie sera enfin résidente.

Le refus de détachement ne sert ni nos écoles de l'étranger, ni notre langue. Il fragilise les personnels et menace leur avenir.

Le Sgen-CFDT demande instamment que toutes les demandes de détachement dans un établissement d'enseignement français à l'étranger homologué par le ministère de l'Éducation nationale soient satisfaites.